

Demande d'autorisation pour circuler sans plaque ou en charge sur la voie publique avec un chariot de travail

Circulation sans plaque selon l'art. 33 de l'ordonnance du 20 novembre 1959 sur l'assurance des véhicules (OAV; RS 741.31)

Circulation en charge avec un chariot de travail - plaque N° VD

Marque du véhicule

Type du véhicule

N° de châssis

A compléter et à cocher uniquement pour une demande d'autorisation de circuler sans plaque :

Marque / type du moteur Identification

Cylindrée cm³

Puissance du moteur KW-CV-DIN/SAE à t/min

Genre de transmission Mécanique Automatique Hydrostatique

Nombre de vitesses Vitesse maximale km/h

Système de freinage Frein de service Frein de stationnement

Eclairage pour la route Oui Non Indicateurs de direction

Pièces à fournir :

1) Plan avec le parcours effectué par le véhicule mis en évidence

A fournir en plus pour une demande d'autorisation de circuler sans plaque :

2) Attestation d'assurance selon art. 33 OAV

3) Caractéristiques techniques du véhicule

4) Preuve du dédouanement

Firme / nom et prénom

Adresse

N° postal, localité N° tél./natel

Veillez retourner le formulaire dûment complété accompagné des pièces à fournir au bureau des autorisations spéciales à Lausanne.

Ces prestations seront facturées conformément au Règlement sur les émoluments après la visite des lieux et le contrôle de fonctionnement du véhicule.

Signature